

**RELEVÉ
DES
DECISIONS**

COMMISSION PERMANENTE
DU 19 MAI 2008

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 MAI 2008 A CLERMONT-FERRAND

Étaient présents : 42 Conseillers régionaux ; MM. Jean-Paul BACQUET, Michel BONNEFILLE, Brice HORTEFEUX, Martine MAHTOUK et Jean PRORIOU étant absents ou excusés.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

▪ Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles - Actions transversales du SRDE : rapport n° 1

(page 1 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 500 € à la SAS HUILLERIES DE LAPALISSE à Lapalisse (03)
- 1 500 € à la SAS SAUMONERIE SAINT-FERREOL à Brioude (43)
- 1 500 € à la SARL INNO'VIA à Pontaumur (63)
- 1 500 € à la SA ADIV à Clermont-Ferrand (63)
- 2 000 € à la SAS JAMBON ET FILS à Murat (15)

pour contribuer aux missions export au Japon et en Espagne de ces entreprises et d'accepter que ces opérations aient eu lieu avant la présente décision.

▪ Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles Actions collective dans les secteurs prioritaires : rapport n° 2

(page 4 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 18 800 € à l'UNION REGIONALE DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES D'Auvergne (U.R.I.A.A.) à Clermont-Ferrand, pour mener l'action "attractivité des métiers de l'industrie agroalimentaire"
- 28 400 € à l'UNION REGIONALE DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES D'Auvergne (U.R.I.A.A.) à Clermont-Ferrand, pour animer les deux nouveaux OPTRéseaux en Auvergne.

▪ Transfert de technologies : rapport n° 3

(page 11 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les projets de M. Frédéric Delbac (Université Blaise Pascal) et de M. Bertrand Pain (Université d'Auvergne), dans le cadre de la phase 2 du FRI.

▪ **Bourse innovation : rapport n° 4**

(page 12 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à l' UNIVERSITE BLAISE PASCAL à Clermont-Ferrand :

- une bourse innovation CDD d'un montant de 13 563 € pour le projet "Développement d'un outil d'analyse intégrée de la durabilité globale des matières plastiques" porté par Mme Claire Richard et M. Julien Troquet, pour une durée de 12 mois
- une bourse innovation CDD d'un montant de 13 563 € pour le projet "Production d'hydrogène par plasma" porté par M. François Chagny, pour une durée de 12 mois.

▪ **Recherche et innovation technologique - Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes
Comité Auvergne pour la Recherche et la Technologie : rapport n° 5**

(page 17 du rapport)

- **Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes (C.L.A.R.A.)**

La Commission permanente décide :

- de verser 125 000 € à la Fondation LEA ET NAPOLEON BULLUKIAN afin d'assurer le recrutement de deux personnes qui participeront aux actions de suivi financier et de la valorisation du C.L.A.R.A.
- de donner mandat au Président du Conseil régional d'Auvergne pour passer toute convention et avenant nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

- **Comité Auvergne pour la Recherche et la Technologie (C.A.R.T.)**

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à recourir en tant que de besoin au recrutement de vacataires afin de mener à bien l'expertise des programmes de recherche.

▪ **Fonds régional pour l'emploi : rapport n° 6**

(page 20 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer, afin de soutenir les investissements des entreprises du secteur agroalimentaire, les aides suivantes :

- 40 880 € à la SAS GARDON à La Chapelle-Laurent (15)
- 30 196 € à la SAS ETABLISSEMENTS PHILIS à Vieille-Brioude (43).

▪ **Aide régionale aux fonds propres : rapport n° 7**

(page 25 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à la SARL ATELIER DE METALLERIE DE L'ARZON à Craponne-sur-Arzon (43) une aide régionale aux fonds propres de 42 000 €, soit 21 000 € en avance remboursable et 21 000 € en subvention.

▪ **Aide régionale aux études en faveur des parcs d'activités : rapport n° 8**

(page 28 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise (03), bien que l'opération ait déjà débuté, une subvention de 7 600 € pour contribuer au financement d'une étude préalable à la création du parc d'activités logistiques de "La Loue" sur la commune de Saint-Victor.

▪ **Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales : rapport n° 9**

(page 30 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes, bien que les opérations aient déjà débuté :

- 90 700 € à la communauté de communes GERGOVIE-VAL D'ALLIER (63), pour contribuer à l'extension du parc d'activités "Pra de Serre III" sur la commune de Veyre-Monton et d'accepter que la communauté de communes GERGOVIE-VAL D'ALLIER (63) bénéficie d'un délai de six mois supplémentaires pour terminer cette opération
- 139 300 € à la communauté de communes GERGOVIE-VAL D'ALLIER (63), pour contribuer à la requalification du parc d'activités "La Novialle" sur la commune de La Roche Blanche.

▪ **Commerce et artisanat : rapport n° 10**

(page 35 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de prorogation de délai de réalisation de l'opération du CONSEIL INTERCONSULAIRE AUVERGNE pour l'accompagnement du dispositif Transcommerce/Transartisanat 2006.

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) : associations de prêts d'honneur : rapport n° 11**

(page 36 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à l'association AUVERGNE ENTREPRENDRE à Clermont-Ferrand les subventions suivantes :

- 25 000 € afin de lui permettre d'abonder son fonds de prêts d'honneur
- 2 400 € pour participer au financement des coûts d'étude, de gestion et de suivi des prêts d'honneur.

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) : bourse créateur/repreneur d'entreprise : rapport n° 12**

(page 39 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une aide régionale en faveur du programme Bourse Créateur/Repreneur d'Entreprise aux porteurs de projets suivants :

- 5 000 € à M. MOUSSA BOUCHERIBA à Clermont-Ferrand (63)
- 5 000 € à MELLE VALERIE GENEIX à Cournon d'Auvergne (63)
- 2 500 € à MME SANDRA SOBRAL-SANCHEZ au Cendre (63)
- 5 000 € à M. ALEXIS MARC à Lapalisse (03)
- 5 000 € à MME ELISABETH DORDEVIC à Louroux-Bourbonnais (03).

▪ **Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire - Aides aux structures et aux acteurs de l'insertion de l'activité économique - Aides aux formes alternatives au développement économique classique : soutien aux structures et aux acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire : rapport n° 13**

(page 46 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'aide aux structures de l'insertion par l'activité économique, aide au développement :

- 10 000 € à l'association ATELIER VETEMENTS INSERTION HAUTE-LOIRE (A.V.I. 43) à Yssingaux (43), pour soutenir l'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf, et ce bien que l'investissement ait déjà été réalisé
- 9 630 € à l'EURL AGRADIS à Cébazat (63), pour soutenir l'acquisition d'un pulvérisateur, de 5 tondeuses, de 5 taille-haies, de 4 débroussailleuses, d'une tronçonneuse, d'un girobroyeur, d'un souffleur et d'une motobineuse.

▪ **Prime régionale à l'emploi : rapport n° 14**

(page 49 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de modification du montant de l'aide attribuée en mars 2005 à la SARL SCOP COOPERATIVE MECANIQUE GENERALE DU MONASTIER, le montant restant à verser à la société s'élevant à 30 250 €.

TOURISME ET THERMALISME

▪ **Études d'aménagement touristiques : rapport n° 15**

(page 51 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 7 500 € à la DISTILLERIE COUDERC à Aurillac (15) pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un produit de visite touristique et d'accepter que cette étude ait débuté avant la présente décision.

▪ **Aide aux structures à vocation régionale : rapport n° 16**

(page 53 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de porter à 200 000 € le montant de la subvention régionale de 100 000 € attribuée à l'association TOUR MASSIF pour contribuer aux actions confiées à cette structure par la Région Auvergne au titre de l'exercice 2008
- de donner son agrément au projet d'avenant n°1 à la convention conclue le 3 mars 2008 avec cette association
- de retirer une somme de 174 000 € à la subvention régionale de 4 252 000 € attribuée le 28 janvier 2008 au COMITE REGIONAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'AUVERGNE pour la mise en place d'actions d'animation et de promotion au titre de l'exercice 2008
- de donner son agrément au projet d'avenant n° 1 à la convention conclue le 28 janvier 2008 avec le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne.

▪ **Aide aux manifestations touristiques : rapport n° 17**

(page 61 du rapport)

▪ **Manifestations d'envergure**

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 10 000 € à l'association DESAMAIS 2008 pour financer le 100^{ème} anniversaire de la Droguerie DESAMAIS qui s'est déroulé du 25 mars au 2 avril 2008 à Avermes (*abstention de M. Yves GUEYDON*)
- 10 000 € à l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DU CANTAL pour financer le 16^{ème} Congrès National de Protection Civile qui se déroulera du 6 au 7 septembre 2008 à Aurillac
- 4 000 € à l'association CONGRES CER FRANCE 2008 pour financer le 16^{ème} congrès annuel du réseau CER France qui se déroulera du 11 au 13 juin 2008 à Vichy.

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément au projet de convention avec l'OFFICE DE TOURISME DU SANCY concernant les conditions de mise en place de la contribution régionale pour l'organisation des Rencontres Arts Nature pour la période 2008-2010
- d'attribuer une subvention d'un montant global de 25 000 € à l'OFFICE DE TOURISME DU SANCY, soit 10 000 € en 2008, 8 000 € en 2009, 7 000 € en 2010.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines manifestations se soient déroulées avant la présente décision.

- Manifestations locales

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à la SEM ROYAT CHAMALIERES TOURISME, pour financer la Semaine Verte qui s'est déroulée du 5 au 11 mai 2008 sur les communes de Royat et de Chamalières et d'accepter que cette manifestation se soit déroulée avant la présente décision.

- Fonds Régional d'Intervention Touristique : rapport n° 18

(page 74 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 37 434 € à la SARL AGENCE ORGANICOM, pour la création d'un spectacle son et lumière au château de Murol et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision.

- Centres d'accueil pour enfants et jeunes et maisons d'enfants : rapport n° 19

(page 76 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 90 000 € au SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU BASSIN DE SIOULE, pour participer à la réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux concernant la réhabilitation du centre d'accueil et de découverte "Le Vert Plateau" situé à Bellenaves (03)
- d'attribuer une subvention de 150 000 € à l'association MAISON D'ACCUEIL SAINT-JOSEPH, pour participer à la réalisation de la 3^{ème} tranche de travaux concernant la rénovation de la maison d'accueil "Saint-Joseph" à Tauves (63)
- d'accepter que ces opérations aient débuté avant la présente décision.

- Hôtellerie de plein air : rapport n° 20

(page 81 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 25 838 € à la commune de LAPEYROUSE (63), pour participer à la modernisation du camping municipal, sous réserve de la conformité de l'établissement avec les prescriptions de la charte nationale "Camping Qualité"
- d'attribuer une subvention de 36 190 € à la SARL LES QUATRE SAISONS pour participer à la modernisation du camping "Le Clos Auroy" à Orcet
- d'accepter que ces opérations aient débuté avant la présente décision.

- Meublés de tourisme : rapport n° 21

(page 84 du rapport)

La Commission permanente décide d'adopter la programmation qui conduit à l'attribution de 24 865 € de subventions, contribuant ainsi à la création de 2 gîtes ruraux privés et de 6 chambres et tables d'hôtes.

- Aide au conseil et aux études pour la qualification et le développement de l'offre touristique régionale : rapport n° 22

(page 87 du rapport)

- Les expertises- projets et les expertises architecturales et de décoration

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à MME CAROLE SZYMANSKI, une subvention de 1 000 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Plaisance", situé à Maurs (15)
- à la SARL LAGRANDEVOUTE, une subvention de 2 000 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de rénovation de l'Hostellerie du Château à Lavoûte -sur-Loire (43)
- à l'association "L'ECOLE DE LA NATURE", une subvention de 3 800 € pour l'expertise-projet et l'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de création d'un centre d'accueil pour enfants et jeunes à Vorey-sur-Arzon (43)
- à MME DANIELE PELISSIER, une subvention de 1 000 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de création d'un hébergement touristique innovant à Artonne (63)
- à MELLE SYLVIE PION, une subvention de 1 900 € pour l'expertise-projet et l'expertise architecturale concernant le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel-restaurant "Chez Alice" en gîte de groupe sur la commune de Noalhat (63).

- Les journées de conseil

La Commission permanente décide d'attribuer à M. OLIVIER LACARRIERE, une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel "Bardon Perry" situé au Mont-Dore (63).

AGRICULTURE ET FORÊT

- Contrat d'installation agricole : rapport n° 23

(page 95 du rapport)

- Installation hors cadre successoral

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 38 126 € aux agriculteurs dont la liste figure dans le rapport et d'accepter que les installations puissent avoir débuté antérieurement à la présente décision.

- Accès au foncier

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 45 627 € à la SAFER Auvergne pour les dossiers mentionnés dans le rapport
- d'accepter le principe d'engager les crédits correspondants auprès de la SAFER Auvergne et que le versement lui soit également adressé
- d'accepter que le stockage des terres puisse avoir débuté avant la présente décision.

- Contrat régional d'installation agricole : rapport n° 24

(page 98 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 6 600 € à MME MORGANE LOQUET à Marigny (03)
- d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet émis par le guichet unique
- d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement de la subvention attribuée prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (« guichets uniques ») et non au Conseil régional d'Auvergne.

▪ **Développement de l'emploi salarié : rapport n° 25**

(page 99 du rapport)

- **Aide à la création d'emploi salarié au sein des groupements d'employeurs**

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 3 910 € au GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DES RAYMONDS à Tence (43) et d'accepter que l'embauche ait eu lieu avant la présente décision.

- **Aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs - Motif congés**

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 570 € au GEDRA pour les dossiers figurant dans le rapport
- d'accepter le principe d'engager ce montant auprès du GEDRA, celui-ci s'engageant à faire figurer sur les factures adressées aux agriculteurs le montant de l'aide de la Région Auvergne, qui vient en déduction du montant à payer par les agriculteurs bénéficiaires (ou le cas échéant à reverser l'aide aux agriculteurs bénéficiaires)
- de considérer que les congés peuvent avoir eu lieu avant la présente décision.

▪ **Plan régional en faveur des bâtiments d'élevage : rapport n° 26**

(page 101 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de retenir les demandes d'aide régionale présentées dans le rapport pour un montant global de subventions de 401 424 €
- d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement des subventions attribuées prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (guichets uniques) et non au Conseil régional d'Auvergne
- de considérer que les investissements subventionnés peuvent avoir débuté avant la présente décision pour les dossiers signalés par un astérisque dans le rapport
- d'accepter qu'une attestation d'engagement sous SIQO (Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine) soit transmise au Conseil régional avec la demande de versement de subvention pour les constructions de poulaillers
- d'accepter qu'un permis de construire, des plans et qu'une attestation d'adhésion à l'AIRFAF soient transmis au Conseil régional avec la demande de versement de subvention pour la construction de la fabrique d'aliments à la ferme du GAEC DES PILLAUDINS à Bagneux (03)
- d'accepter qu'une attestation d'adhésion à une organisation de producteurs et une attestation d'adhésion à un organisme de gestion technico-économique soient transmises au Conseil régional avec la demande de versement de subvention pour la rénovation du bâtiment cuniculicole de 576 m² de M. JACQUES VALETTE à Sansac de Marmiesse (15)
- d'accepter qu'un certificat de conformité d'installation soit transmis au Conseil régional avec la demande de versement de subvention pour la construction du poulailler label de 400 m² de M. MICKAËL SERREAU à Saint-Menoux (03)
- d'accepter la modification de bénéficiaire mentionnée dans le rapport, le nouveau bénéficiaire étant le GAEC DES COURBES.

▪ **Charte porcine : rapport n° 27**

(page 107 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de modification de bénéficiaire mentionnée dans le rapport.

▪ **Aide aux projets des CUMA : rapport n° 28**

(page 108 du rapport)

La Commission permanente décide d'agréer les dossiers présentés et d'attribuer des subventions pour un montant global de 11 233 € aux différentes CUMA dont la liste figure dans le rapport.

▪ **Développement de l'agriculture biologique : rapport n° 29**

(page 110 du rapport)

▪ **Investissements liés au démarrage de la production biologique**

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 1 027 € à M. JEREMY BURLAUD à La Celle (03)
- d'accepter à titre exceptionnel que les investissements puissent avoir débuté avant la présente décision
- d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement de la subvention attribuée prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (guichets uniques) et non au Conseil régional d'Auvergne.

▪ **Restauration collective biologique**

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide de 303 € au lycée *La Fayette* à Brioude et de 119 € au lycée *Sidoine Apollinaire* à Clermont-Ferrand
- d'accepter que les repas biologiques puissent avoir eu lieu avant la présente décision
- de procéder au versement des subventions au vu de l'imprimé de demande de subvention "Aide à la restauration collective biologique dans les lycées" et des factures acquittées.

▪ **Dérogations**

La Commission permanente décide d'accepter les modifications proposées dans le rapport.

▪ **Contrats de valorisation et de qualité : rapport n° 30**

(page 114 du rapport)

La Commission permanente décide d'adopter le contenu de l'appel à projets présenté dans le rapport.

▪ **Projets exemplaires d'agriculture durable : rapport n° 31**

(page 120 du rapport)

La Commission permanente décide d'adopter le contenu de l'appel à projets présenté dans le rapport.

Abstention du groupe UPA.

▪ **Fonds de garantie pour les entreprises de travaux forestiers : rapport n° 32**

(page 131 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de valider les modalités de mise en œuvre et de gestion du Fonds régional de Garantie ETF présentées dans le rapport en ajoutant page 131 : "maximum" après 30 % en ce qui concerne le concours de la Région ; les établissements prêteurs concernés sont les établissements exerçant leur activité dans la région Auvergne
- d'attribuer 150 000 € à la SIAGI dont le siège est situé à Paris pour la constitution de ce fonds
- de procéder au versement de cette somme à la signature de la convention relative aux modalités de gestion de ce fonds.

▪ **Promotion du bois dans la construction : rapport n° 33**

(page 138 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 35 000 € (plafond) à la commune de SAINT-MARTIN VALMEROUX (15), pour la construction de 10 chalets en bois
- d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir débuté avant la présente décision
- de déroger aux modalités du programme en acceptant de financer des habitats légers de loisirs, qui étaient éligibles au moment du montage de ce dossier dont l'instruction du dossier qui a été reportée en attente de crédits FEDER
- d'ajouter dans les modalités du programme concernant les catégories de bâtiments éligibles, pour les bâtiments à vocation touristique, la mention suivante : *(à l'exception des habitats légers de loisir)*.

▪ **Actions de communication-formation : rapport n° 34**

(page 140 du rapport)

La Commission permanente décide de valider le plan de communication 2008 sur les métiers de la filière bois tel qu'il est présenté dans le rapport.

▪ **Actions collectives : rapport n° 35**

(page 143 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 5 000 € au FCBA à Verneuil-sur-Vienne (Haute-Vienne) pour une étude sur la valorisation en usage structural du Douglas et du Sapin/Epicéa au travers du développement du Bois Massif Reconstitué et de procéder au versement de cette subvention sur la base d'un compte-rendu d'exécution technique et financier de l'action.

EDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

▪ **Équipement des lycées publics : rapport n° 36**

(page 145 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'affecter un montant total de 437 500 € pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe au rapport
- d'attribuer un montant total de subventions de 951 100 € (programme général) pour les opérations définies en annexe au rapport.

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées : rapport n° 74**

(page 1 des rapports complémentaires)

Pour la rénovation et l'extension des ateliers du lycée *Roger Claudres* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de travaux qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- lot 3 - second œuvre technique, attribué à l'entreprise FORCLUM à Pantin (93), pour 3 400 888,12 € HT
- lot 4 - VRD - aménagements extérieurs, attribué à l'entreprise COLAS à Gerzat, pour 243 908,01 € HT

Pour la rénovation d'un bâtiment d'internat et travaux d'aménagements divers au lycée *Charles et Adrien Dupuy* au Puy-en-Velay, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de travaux qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- lot 5 - menuiseries extérieures, attribué à l'entreprise FAURE au Puy-en-Velay, pour 97 463 € HT
- lot 12- plomberie - sanitaire, attribué à l'entreprise CROZE à Brioude, pour 131 109,90 € HT.

Pour les travaux de mise en sécurité au lycée *Blaise Pascal* à Clermont Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant n° 3 au marché de travaux, concernant le lot n°3 - plâtrerie - peinture - faux plafonds - flocage, attribué à l'entreprise PEGEON FILS à Beaumont
- l'avenant n° 1 au marché de travaux, concernant le lot n°5 - serrurerie métallerie, attribué à l'entreprise MONT à Clermont Ferrand
- l'avenant n° 1 au marché de travaux, concernant le lot n°6 - Electricité, attribué à l'entreprise SANTERNE à Clermont Ferrand.

Pour les travaux de rénovation et d'extension des installations sportives couvertes au lycée *Claude et Pierre Virlogeux* à Riom, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux, concernant le lot n° 1 - terrassement / maçonnerie / VRD, attribué à l'entreprise DUBOSCLARD à Jozerand.

Pour les travaux de rénovation au lycée agricole de Brioude -Bonfont, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant n° 4 au marché de travaux, concernant le lot n° 10 - menuiseries intérieures, attribué à l'entreprise SERVIBAT à Pérignat-les-Sarliève
- l'avenant n° 6 au marché de travaux, concernant le lot n° 16 - plomberie - sanitaire, attribué à l'entreprise PASSEPONT à Brioude
- l'avenant n° 5 au marché de travaux, concernant le lot n° 18 - électricité - courants forts, attribué à l'entreprise CEEC à Beaumont.

Pour les travaux de mise en sécurité au lycée général et hôtelier de Chamalières, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux, concernant le lot n° 12 - menuiseries intérieures bois, attribué à l'entreprise SABATTERY à Sayat.

Pour les travaux de mise en sécurité au lycée *François Rabelais* à Brassac-les-Mines, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au bureau d'études GRETCO INGENIERIE à Clermont-Ferrand.

▪ Équipement des lycées publics : rapport n° 75

(page 9 des rapports complémentaires)

Pour l'équipement du Diplôme des Métiers d'Art, Décor Architectural pour le lycée *Jean Monnet* à Yzeure (03) - 2^{ème} phase, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés attribués pour les lots suivants :

- lot 1 - une façonneuse verticale à meules boisseaux, une perceuse double tête à axe vertical, à la société BAUDIN, pour un montant de 103 600 € HT
- lot 2 - une machine à laver horizontale, un four électrique, une chaîne numérique à la société BAUDIN, pour un montant de 119 900 € HT
- lot 3 - un dilatomètre à la société SETARAM INSTRUMENTATION, pour un montant de 34 000 € HT.

Pour la restructuration de la laverie vaisselle de la cuisine du lycée *Blaise Pascal* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés attribués pour le lot 1 - équipement de la laverie à la société A.D.S., pour un montant de 210 964,60 € HT.

Pour la restructuration de la laverie vaisselle du lycée *Marie Laurencin* à Riom, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés attribués pour les lots suivants :

- lot 1 - démolitions maçonnerie, à la société E.C.D. DUGUAI, pour un montant de 7 884 € HT
- lot 4 - plâtrerie peinture faux plafonds, à la société C.R.H., pour un montant de 6 488,18 € HT
- lot 5 - revêtements de sols, à la société C.R.H., pour un montant de 7 149,60 € HT
- lot 6 - équipement de la laverie, à la société EQUIP'FROID, pour sa solution de base, pour un montant de 76 408 € HT.

Pour la restructuration des pâtisseries 1 et 2 du lycée de Chamalières, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés attribués pour les lots suivants :

- lot 1 - plâtrerie faux plafonds, à la société VALLEE DOME FINITIONS, pour un montant de 12 893 € HT
- lot 2 - carrelage, à la société IDEE TRAVAUX, pour un montant de 43 344,95 € HT
- lot 3 - électricité, à la société C.C.E., pour un montant de 24 817,36 € HT
- lot 5 - équipement de la cuisine, à la société A.D.S., pour un montant de 200 795,59 € HT.

Pour la restructuration de la laverie du lycée *Montdory* à Thiers, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés attribués pour les lots suivants :

- lot 1 - démolitions maçonnerie, à la société E.C.D. DUGUAI, pour un montant de 14 547 € HT
- lot 5 - électricité - courants forts, à la société C.C.E., pour un montant de 9 919,01 € HT
- lot 7 - équipement de la cuisine, à la société HOBART, pour un montant de 132 500 € HT.

▪ Enseignement du second degré - Lycées privés : rapport n° 76

(page 12 des rapports complémentaires)

La Commission permanente décide :

- d'arrêter les programmes d'aides à l'investissement en faveur des établissements privés sous contrat d'association avec l'État, selon les tableaux figurant dans le rapport
- d'arrêter le montant des aides accordées par la Région Auvergne à ces établissements à :
 - 397 550 € pour les équipements dans les lycées privés sous contrat avec l'État
 - 37 263 € pour l'aide à l'investissement en faveur des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer avec chacun des bénéficiaires, une convention conforme aux conventions types annexées au rapport.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

Achat de places dans des actions de formation dont la Région Auvergne n'est pas l'unique ou le principale financeur : rapport n° 37

(page 159 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 412 443 € à l'ASSOCIATION REGIONALE DU CNAM D'Auvergne, au titre de l'année 2008, pour le financement de 47 371 heures -stagiaires assurées par le Centre régional d'Auvergne du CNAM, pour la période allant du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008
- d'accepter que certaines formations aient pu débuter avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l' ASSOCIATION REGIONALE DU CNAM D'Auvergne la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants pour l'année universitaire 2007-2008.

Formation des emplois-tremplins : rapport n° 38

(page 161 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'accorder un complément de subvention de 518 € à l'association UNION SPORTIVE VIC-LE-COMTE BASKET
- d'accorder un complément de subvention de 612 € à l'association LARALARU à Vichy
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les avenants correspondants.

Ouverture de formation par apprentissage : rapport n° 39

(page 163 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser l'INSTITUT DES METIERS DE CLERMONT-FERRAND à maintenir la formation de CAP "agent polyvalent de restauration" dans son offre de formation et de la considérer comme ouverte.

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

Contrats régionaux de développement durable du territoire : rapport n° 40

(page 165 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à l'Association du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne (15) une subvention de 25 000 € pour financer la 3^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat Auvergne + du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne
- d'attribuer à la communauté de communes de la Planèze (15) une subvention de 27 500 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'étude diagnostic relative aux forages d'eau de Coltines
- d'attribuer au Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières (43) une subvention de 25 000 € pour financer la 3^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat Auvergne + du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières
- d'attribuer à la commune d'Yssingaux (43) une subvention de 105 000 € au titre du FRADDT-PAYS pour financer les travaux de réhabilitation de l'École Nationale de la Pâtisserie
- d'attribuer au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles (63) une subvention de 25 000 € pour financer la 3^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat Auvergne +

- d'attribuer à la communauté de communes Cœur de Combrailles (63) une subvention de 10 818 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'amélioration des services de maintien à domicile
- d'attribuer à la commune de Gouttières (63) une subvention de 120 850 € au titre du FRADDT EPCI de la communauté de communes Cœur de Combrailles pour financer la création d'un multiple rural
- d'attribuer à la communauté de communes Manzat Communauté (63) une subvention de 160 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création d'une bibliothèque -médiathèque-RAM dans les locaux de l'ancienne école Sainte-Madeleine
- d'attribuer au Syndicat Mixte du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (63) une subvention de 25 000 € pour financer la 3^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat Auvergne + du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud
- d'accepter que ces opérations aient pu être engagées avant la présente décision
- d'accepter le démarrage anticipé de l'opération de la communauté de communes du Pays d'Ambert (63) pour la création de huit logements locatifs situés à Job.

▪ **Revitalisation du patrimoine rural : rapport n° 41**

(page 178 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 36 000 € à la commune de MARSAC-EN-LIVRADOIS (63), pour financer l'aménagement de locaux associatifs dans l'ancienne gare SNCF "La Petite Vitesse".

▪ **Aides aux étudiants de médecine générale : rapport n° 42**

(page 179 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de verser la somme de 21 600 € au titre de l'aide aux étudiants de médecine générale selon les modalités rappelées dans le rapport, avec la répartition suivante :
 - 4 800 € à M. PIERRE CHAPUT
 - 4 800 € à M. STEPHANE LILLE
 - 4 800 € à MME SANDRINE REDON
 - 4 800 € à M. LAURENT SAINT-LEANDRE
 - 2 400 € à MME LISE THEODORE
- de prendre en compte, à titre rétroactif, les stages des étudiants à partir du 5 mai 2008
- de donner mandat au Président du Conseil régional d'Auvergne pour passer toute convention ou avenant nécessaire à la mise en oeuvre de ce programme.

▪ **Auverdata Territoires - Subvention au Salon Ruralitic 2008 : rapport n° 43**

(page 182 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 23 920 € TTC à la société PPP AGENCY en vue de l'organisation de la 3^{ème} édition de Ruralitic.

▪ **Auverdata Territoires - Adhésion 2008 à l'Observatoire des Territoires Numériques (OteN) : rapport n° 44**

(page 186 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président de la Région Auvergne à signer le bulletin d'adhésion 2008 à l'Observatoire des Territoires Numériques (OteN), en vue d'intégrer le réseau national d'échanges et de mutualisation sur les Technologies de l'Information et de la Communication. La cotisation de la Région Auvergne, d'un montant de 12 000 €, sera versée sous la forme d'une subvention au titre du fonctionnement à l'OteN.

ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ENERGIES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ENERGIES

▪ Politique de l'énergie - Plan bois énergie : rapport n° 45

(page 201 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 111 159 € destinés à financer les opérations telles qu'indiquées dans le rapport dont :

- 19 018 € à des maîtres d'ouvrage privés
- 88 297 € à des communes ou structures intercommunales
- 2 579 € au Département de l'Allier
- 1 265 € à la maison de retraite Sainte-Élisabeth à Chaudes-Aigues

et d'annuler la subvention de 9 363 € attribuée à la communauté de communes du Haut-Lignon.

▪ Politique de l'énergie - Plan soleil : rapport n° 46

(page 209 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 5 407 € destinées à financer les opérations mentionnées dans le rapport, soit 3 477 € à des maîtres d'ouvrages privés et 1 930 € à des collectivités.

▪ Politique de l'énergie - Aide aux études : rapport n° 47

(page 213 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 3 122 € à la communauté de communes du LANGEADOIS, pour la réalisation d'une étude de schéma éolien.

▪ Politique de l'eau - Contrats de rivière et de lacs - Contrats territoriaux - SAGE : rapport n° 48

(page 215 du rapport)

▪ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sioule

Conformément à l'engagement de la Région Auvergne au titre du Contrat Auvergne +, la Commission permanente propose de verser une subvention de 7 224 € au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles, pour soutenir le coût salarial de l'animateur du SAGE en 2008 (hors frais de fonctionnement) ainsi que les actions de communication (bulletin périodique). La demande de versement de cette subvention devra être adressée à la Région Auvergne avant le 31 décembre 2008.

▪ Contrat territorial sur le Haut-Lignon

La Commission permanente décide de verser une subvention de 4 950 € au SICALA pour financer la 1^{ère} année des dépenses d'animation et communication nécessaires à l'élaboration du programme d'actions du futur Contrat Territorial du Haut-Lignon. La demande de versement de cette aide devra être adressée à la Région Auvergne avant l'échéance du 31 décembre 2008.

- Contrat territorial de l'Alagnon

La Commission permanente décide de verser une subvention de 13 846 € au SIGAL, pour financer la 1^{ère} année des dépenses d'animation et communication nécessaires à l'élaboration du programme d'actions du futur Contrat Territorial Alagnon. La demande de versement de cette aide devra être adressée à la Région Auvergne avant l'échéance du 31 décembre 2008.

- Patrimoine naturel - Parcs naturels régionaux - Actions pilotes : rapport n° 49
(page 220 du rapport)

La Commission permanente décide, conformément à l'engagement de la Région Auvergne dans le cadre de la convention d'objectifs triennale 2007/2009 signée avec le Parc naturel des Volcans d'Auvergne et au titre du programme "Actions pilotes", d'attribuer à ce dernier un montant total de subventions de 23 695 € dont :

- 16 080 € pour financer une mission de sensibilisation et de conseils des acteurs locaux pour le développement de plantations ornementales et champêtres adaptées au territoire
- 3 000 € pour financer l'organisation d'une journée technique "urbanisme et paysage "
- 2 440 € pour financer des supports de communication liés à l'application de la charte signalétique, à savoir la conception graphique et l'édition d'un livret, de 4 panneaux d'exposition et de 2 brochures
- 2 175 € pour financer la conception graphique et l'édition de livrets de présentation des réserves naturelles nationales de la vallée de Chaudefour et des Sagnes de la Godivelle et d'un dépliant d'information sur les cheminements pédestres pour celle de Chaudefour.

- Patrimoine naturel - Espèces et milieux remarquables : rapport n° 50
(page 269 du rapport)

- Contrat pour la préservation des tourbières et zones humides des Hautes -Chaumes du Forez au titre du Plan Loire III (2007-2013)

La Commission permanente décide :

- d'approuver le principe de la participation régionale au contrat pour la préservation des tourbières et zones humides des Hautes-Chaumes du Forez du Plan Loire III
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil Général du Puy-de-Dôme, le Conseil Général Loire, le Parc naturel régional Livradois-Forez, le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne et le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, le contrat pour la préservation des tourbières et zones humides des Hautes-Chaumes du Forez qui fera l'objet chaque année d'une programmation qui sera présentée à la Commission Permanente en vue de l'attribution de l'aide régionale
- d'accorder, au titre du premier volet 2008 du contrat pour la préservation des tourbières et zones humides des Hautes-Chaumes du Forez et dans le cadre du programme régional "espèces et milieux remarquables", une subvention de 3 825 € au Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne pour financer une mission de concertation préalable aux travaux de restauration et des suivis d'espèces et habitats.

- Valorisation des espaces naturels sensibles du lac du Pêcher et des tourbières de Chastel-sur-Murat

Conformément à l'engagement de la Région Auvergne au titre du contrat Auvergne + du Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne, la Commission permanente décide d'accorder une subvention de 28 125 € à la communauté de communes du Pays de Murat pour financer certaines des actions liées à la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels sensibles du lac du Pêcher et des tourbières et estives de Chastel-sur-Murat pour la période 2008/2010, à savoir :

- l'aménagement de la zone d'accueil du public au lac du Pêcher
 - la création de sentiers de découverte sur les deux sites et d'un observatoire de l'avifaune au lac du Pêcher
 - la conception de livrets d'interprétation.
- Les dépenses engagées antérieurement à la présente décision seront prises en compte.

▪ **Dérogations : rapport n° 51**
(page 274 du rapport)

La Commission permanente décide de déroger aux articles 4, 6 et 8 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne relatifs aux délais de commencement, d'exécution et d'achèvement des travaux liés à la création d'une déchetterie, entrepris par la communauté de communes du PAYS DE MAURIAC, financés à hauteur de 15 000 € par arrêté du 26 mai 2003, afin de prendre en compte les travaux réalisés pour cette opération jusqu'au 26 mai 2008.

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

▪ **Exploitation des transports collectifs d'intérêt régional - Modification de l'offre : rapport n° 52**
(page 275 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver les modifications qui font l'objet des fiches A et B du rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant à la convention d'exploitation du 27 décembre 2001, destiné à intégrer ces modifications.

▪ **Routes départementales - Programme 2008 de la Haute-Loire : rapport n° 53**
(page 279 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer au Département de la Haute-Loire une subvention de 2 007 000 € en faveur des opérations du programme 2008 sur les routes, mentionnées dans le rapport.

CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

CULTURE

▪ **Projets culturels de territoire : rapport n° 54**
(page 281 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 6 000 € à la communauté de communes du CEZALLIER (15), pour le financement d'agent de développement culturel, correspondant à la seconde année de l'aide régionale
- 5 000 € à la FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE, pour la réalisation du diagnostic et des préconisations pour la salle de répétitions du Moulin des Volontaires à Tourzel - Ronzières (63) et d'autoriser que cette opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Manifestations culturelles : rapport n° 55**
(page 283 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer un montant global de subventions de 163 100 € aux structures mentionnées dans le rapport et d'accepter que certaines manifestations aient débuté avant la présente décision.

▪ **Spectacle vivant : création et diffusion : rapport n° 56**

(page 286 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes et d'accepter que certaines de ces activités aient débuté avant la présente décision :

- 70 000 € au CENTRE LYRIQUE D'AUVERGNE, dans le cadre de la convention triennale signée avec la Région Auvergne, pour soutenir ses actions de diffusion lyrique en Auvergne
- 37 000 € à l'association LES AMIS DU PETIT VELO, pour le financement de ses activités de diffusion culturelle au titre de l'année 2008
- 4 000 € à l'association LES ABATTOIRS pour soutenir ses actions d'expression artistique
- 80 000 € à l'association POP'ART pour ses missions de diffusion, de développement et d'accompagnement artistique à la création musicale dans le cadre de la Coopérative de Mai.

▪ **Image : création et diffusion : rapport n° 57**

(page 290 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'allouer une subvention de 3 500 € à l'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS D'ANIMATION DU MILIEU RURAL DE L'ALLIER (UDAAR 03) pour le financement de ses activités d'animation d'un réseau de cinéma itinérant
- de réattribuer une subvention de 20 000 € à la SARL VENDETTA FILMS pour la réalisation du court métrage de Franck Percher intitulé "Trouble"
- d'accorder un délai supplémentaire de 6 mois à la SARL KAZAK PRODUCTIONS pour la réalisation du court métrage de Carl Lionnet intitulé "Barrage".

▪ **Livre et lecture : création et diffusion : rapport n° 58**

(page 292 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 6 000 € à l'association TYPOGRAPHIE ET POESIE pour l'organisation de l'édition 2008 des Lectures sous l'arbre.

▪ **Éducation artistique : rapport n° 59**

(page 293 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 1 600 € à l'association BATIK PRODUCTIONS pour l'organisation de stages de jazz et de musiques improvisées
- 1 800 € à la FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAÏQUES DU CANTAL pour l'organisation de son Festival annuel d'Expression Infantile
- 10 000 € à l'UNION REGIONALE DES FEDERATIONS DES ASSOCIATIONS LAÏQUES AUVERGNE (URFAL AUVERGNE) pour la programmation 2008 de spectacles vivants professionnels pour les enfants, intitulée "Trouvailles"
- 12 000 € à la MAITRISE DE LA CATHEDRALE DU PUY pour le financement de ses activités en 2008
- 1 500 € à l'association SEMAINE DU CINEMA HISPANIQUE pour l'organisation de la 7^{ème} édition de sa manifestation
- 3 000 € à l'association LES MUSICALES DU PAYS DES COUZES pour l'organisation de la 3^{ème} édition de la manifestation du même nom
- 3 000 € à la FEDERATION DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DU CENTRE ET DU MASSIF CENTRAL pour le financement de ses diverses activités
- 6 000 € à l'association TYPOGRAPHIE ET POESIE pour l'organisation de stages artistiques à l'occasion des "Lectures sous l'arbre".

La Commission permanente décide d'autoriser que certaines de ces opérations aient débuté avant la présente décision.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

▪ **Emplois-tremplins : rapport n° 60** *(page 299 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'apporter une aide globale de 101 250 € consacrée à un nouveau volet 2008 du dispositif "emplois-tremplins" et de valider la liste des bénéficiaires mentionnés dans le rapport, en accordant une aide de 7 500 € à chaque association mentionnée, sous réserve du respect des critères d'éligibilité FONJEP des candidats proposés
- d'agréer le modèle de convention joint au rapport.

▪ **Vie associative : rapport n° 61** *(page 305 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder d'allouer les subventions suivantes :

- 600 € à l'association HANDICAP INTERNATIONAL pour financer l'opération intitulée "Pyramide de chaussures"
- 1 000 € à l'association LE SOUFFLE D'Auvergne pour financer le congrès du 20^{ème} anniversaire de la FFAIR, prévu du 12 au 15 juin 2008 à Clermont-Ferrand.

▪ **Appel à projets : rapport n° 62** *(page 307 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder d'annuler la subvention initiale de 2 200 € au L.E.P.A. de Rochefort Montagne et d'accorder à cet établissement une subvention de 784 € pour permettre aux élèves concernés de réaliser leur projet proposé dans le cadre de l'appel à projets "L'Auvergne Européenne" qui a été sélectionné par le jury.

SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

▪ **Équipements sportifs : rapport n° 63** *(page 311 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 35 514 € à la VILLE DE MONTLUÇON, pour participer à la construction d'une surface artificielle d'escalade dans la halle des sports, mise à la disposition des élèves du lycée *Albert Einstein* et de valider un démarrage anticipé des travaux.

▪ **Formation sportive et technique : rapport n° 64** *(page 313 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément au projet de convention liant le Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne et la Région Auvergne concernant les conditions de la mise en œuvre de la participation régionale aux actions de formation organisées par le Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne pour l'année 2008

- d'attribuer une subvention de 28 000 € au Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne pour le financement en 2008 des actions de formation et d'information destinées aux dirigeants et aux formateurs sportifs
- de se prononcer sur le projet de programmation des stages organisés en 2008 par les ligues ou comités sportifs régionaux d'Auvergne et d'attribuer une subvention globale de 59 922 € aux différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport
- d'autoriser d'éventuelles modifications des dates et/ou lieux prévus, dès lors que les autres critères des stages concernés sont maintenus
- d'accepter que certaines de ces actions aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Manifestations sportives de haut niveau : rapport n° 65**

(page 331 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 800 € à l'association LE VOLANT DES DOMES, pour l'organisation du Tournoi National de Badminton, les 19 et 20 avril 2008
- 800 € au SPORTING CLUB GANNATOIS, pour l'organisation du 22^{ème} Tournoi National Benjamins de Football de Gannat qui s'est déroulé le 1er mai 2008
- 800 € à l'association ILETS SPORTS MONTLUÇON FOOTBALL, pour l'organisation d'un Tournoi National Poussins de Football, les 10 et 11 mai 2008
- 800 € au COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UFOLEP DU CANTAL, pour l'organisation des Nationaux de Natation UFOLEP, les 31 mai et 1er juin 2008
- 3 000 € à l'association CARMONE COMPETITIONS EQUESTRES, pour l'organisation des Concours Complets Internationaux, du 30 mai au 1er juin et du 24 au 27 juillet 2008
- 3 000 € au YACHT CLUB DE VICHY, pour l'organisation de la 7^{ème} édition du Challenge L'Ami Sail, du 3 au 6 juin 2008
- 5 000 € au COMITE DEPARTEMENTAL DE TOURISME DE HAUTE-LOIRE, pour l'organisation du Festival des Sports "Vivez la Loire Sauvage", du 7 juin au 6 juillet 2008
- 800 € à l'association LOISIRS GYMNASTIQUE DE L'AGGLOMERATION MOULINOISE, pour l'organisation du 23^{ème} Marathon des Isles, le 8 juin 2008
- 1 000 € à l'A.S. YZEURE PETANQUE, pour l'organisation du 3^{ème} International de Pétanque, les 13, 14 et 15 juin 2008
- 20 000 € au COMITE DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL, pour l'organisation du Championnat de France de Triplette, du 26 au 29 juin 2008
- 80 000 € à la SOCIETE DES COURSES DE VICHY-AUVERGNE, pour l'organisation du Festival du Trot de la Grande Semaine du Galop, et d'agréer les termes de la convention jointe au rapport
- un montant global de subventions de 200 000 € aux différentes villes auvergnates accueillant une étape du Tour de France 2008, suivant la répartition suivante et d'agréer le modèle de la convention jointe au rapport : *(vote contre du groupe Vert)*
 - 50 000 € à la ville de BESSE ET SAINT ANASTAISE pour l'arrivée de la 6^{ème} étape le 10 juillet 2008
 - 25 000 € à la ville de BRIOUDE pour le départ de la 7^{ème} étape le 11 juillet 2008
 - 50 000 € à la ville d'AURILLAC pour l'arrivée de la 7^{ème} étape le 11 juillet 2008
 - 50 000 € à la ville de MONTLUÇON pour l'arrivée de la 19^{ème} étape le 25 juillet 2008
 - 25 000 € à la ville de CERILLY pour le départ de la 20^{ème} étape le 26 juillet 2008
- 30 000 € à l'association du JUMPING INTERNATIONAL DE VICHY, pour l'organisation du Jumping International de Vichy, du 13 au 15 juillet 2007 et d'agréer les termes de la convention jointe au rapport
- 800 € au CLUB DE PETANQUE D'YTRAC, pour l'organisation de la 19^{ème} édition du National de Pétanque, les 26 et 27 juillet 2008
- 3 000 € à la LIGUE D'Auvergne DE COURSE D'ORIENTATION, pour l'organisation des "3 Jours en Auvergne", du 30 juillet au 1er août 2008
- 800 € au COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE DU CANTAL, pour l'organisation de la 14^{ème} édition de la Semaine Cantalienne Féminine du 4 au 9 août 2008

- 2 000 € au FOYER RURAL DE BLANZAT SECTION CYCLO, pour l'organisation de la Transvolcanique 2008 - 19ème édition, les 20 et 21 septembre 2008
- 10 000 € au COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DU PUY-DE-DOME, pour l'organisation du Tournoi International Féminin de Tennis Open Gaz de France Clermont-Auvergne, du 19 au 28 septembre 2008
- 1 000 € à l'association CHEVAL DECOUVERTE, pour l'organisation du Championnat de France de TREC Amateur, du 26 au 28 septembre 2008
- 800 € à l'association LA BOULE DU CENTRAL, pour l'organisation de la 11^{ème} édition de L'Auvergnate, les 27 et 28 septembre 2008
- 800 € à l'association L'EPEE MOULINOISE, pour l'organisation des Championnats de France d'Escrime d'Entreprise, les 25 et 26 octobre 2008.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines de ces manifestations aient eu lieu avant la présente décision.

FINANCES, FONDS EUROPEENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

COOPERATION DECENTRALISEE

- **Coopération avec la Bosnie-Herzégovine et les Balkans : rapport n° 66**

(page 351 du rapport)

La Commission permanente décide de réserver un crédit de 27 560 € destiné au financement de la mise en œuvre (année 2008) d'un "réseau de fermes de référence", dans le cadre de la coopération décentralisée avec le canton de Bosnie-Centrale. Ce crédit sera affecté conformément aux modalités prévues dans la convention de partenariat qui sera conclue à cet effet.

- **Coopération avec Madagascar : rapport n° 67**

(page 354 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 6 800 € au GIP ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND, pour le financement du programme de formation au management de l'hôtellerie et à la restauration des professionnels du site pilote d'Antsirabe/Betafo, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur du tourisme et du thermalisme de la Région Vakinankaratra à Madagascar. Cette subvention sera attribuée conformément aux modalités prévues dans la convention de partenariat qui sera conclue à cet effet.

COOPERATION INTERREGIONALE

- **Jeunes, solidarité internationale : rapport n° 68**

(page 357 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 300 € à l'association MONTAGNE BOURBONNAISE/LAC KATADJI, pour le reportage d'une étudiante au Mali
 - 600 € à l'association AESIA ECOLE DE SOINS D'AURILLAC (IFSI D'AURILLAC), pour le stage de santé publique au Sénégal de six étudiantes
- et d'accepter que ces deux opérations se soient déroulées avant la présente décision.

▪ **Eau, tourisme solidaire et volcans : rapport n° 69**

(page 360 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 € à l'ENITAC (ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE TRAVAUX AGRICOLES DE CLERMONT) associé au centre de ressources "SOURCE", partenaire important de la coopération décentralisée en région Auvergne, pour sa contribution à l'organisation des Rencontres Territoriales d'Auvergne 2008

- 2 000 € à BEIRA-CFP, pour la coordination des Rencontres Territoriales d'Auvergne 2008.

GESTION DELEGUEE DES FONDS EUROPEENS

▪ **Subvention globale FEDER : rapport n° 70**

(page 369 du rapport)

La Commission permanente décide, conformément à la consultation écrite des membres du Comité de Programmation Régional du 18 avril 2008 :

- d'attribuer un montant global de subventions de 253 373,42 € au profit des différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport

- d'acter les 2 déprogrammations mentionnées dans le rapport

- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer une convention ainsi que les différents avenants avec les maîtres d'ouvrages concernés.

▪ **Subvention globale FEDER - Réaffectations d'engagements ou reliquats d'engagements : rapport n° 71**

(page 413 du rapport)

Afin de rendre les autorisations de programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission Permanente, la Commission permanente décide d'accepter les opérations figurant dans le rapport.

FINANCES - MOYENS GENERAUX - GESTION DES EQUIPEMENTS REGIONAUX

▪ **Apurement d'engagements soldés : rapport n° 72**

(page 419 du rapport)

La Commission permanente décide de désaffecter un volume global d'autorisations de programme de 1 953 620,18 €, correspondant aux 11 opérations mentionnées dans le rapport.

▪ **Parc automobile de la Région Auvergne : rapport n° 73**

(page 422 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec ESPACE AUTOMOBILE D'AUVERGNE un avenant de prolongation du marché de location de 2 mois pour une valeur TTC de 5 025,50 €.

▪ **Marché de services de télécommunications du Conseil régional : rapport n° 77**

(page 31 des rapports complémentaires)

La Commission permanente autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de services (marchés à bons de commande sans minimum et sans maximum) qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- lots 1, 3 et 4 : FRANCE TELECOM
- lot 2 : NEUF CEGETEL
- lot 7 : NEXTIRAONE IMMEUBLE NUMBER TWO.

▪ **Travaux d'aménagement de bureau - bâtiment Atrium à Clermont-Ferrand : rapport n° 78**

(page 34 des rapports complémentaires)

La Commission permanente prend acte de la procédure d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de bureaux au bâtiment Atrium à Clermont-Ferrand et autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- lot 1 - électricité - courants forts et faibles, à l'entreprise ATLEAD SIMONDET à Issoire, pour un montant de 72 667,33 € HT
- lot 2 - cloisons démontables, à l'entreprise CHARTRON SAS à Clermont-Ferrand, pour un montant de 112 493,49 € HT
- lot 3 - plomberie et équipement de kitchenettes, à l'entreprise ACLIM, pour un montant de 4 916,19 € HT.